

Décision

Portant autorisation de formation CACES NACELLE
R486 groupe B, prestataire FDM formation

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 077-217702968-20240329-DEC24_033-AU

S²LO

N° de page	2024	...
8.6	DEC24_033	1/2

La Maire de Moissy-Cramayel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu la délibération n°DEL20_019 du Conseil municipal en date du 02 juin 2020 portant délégation d'attributions à la Maire pour la durée de son mandat, transmise en Préfecture le 05 juin 2020,

Considérant la nécessité de faire appel à l'organisme FDM FORMATION sis à Saint-Pierre-Du-Perray (Essonne).

Décide

● Article 1 : Objet

Un agent du service des moyens généraux est autorisé à participer à la formation d'obtention d'un certificat d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité (CACES) de type R486 groupe B catégories 1 et 3, dispensée par un formateur du prestataire FDM FORMATION, du 1^{er} au 3 octobre 2024 à Pontault-Combault (77).

● Article 2 : Budget

Les crédits correspondants à cette dépense arrêtée à 768,00 € TTC seront prélevés à l'imputation 6184 -- 020.

● Article 3 : Ampliation

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Monsieur le comptable public

● Article 4 : Exécution

La directrice générale des services de la commune et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

MAIRIE DE MOISSY-CRAMAYEL
Direction des ressources humaines

Place du Souvenir – BP 24
77557 Moissy-Cramayel cedex
01 64 88 15 00
mairie@ville-moissycramayel.fr
www.moissy-cramayel.fr



N° de page	2024	...
8.6	DEC24_033	2/2

● **Article 5 : Recours**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et/ou notification, d'un recours contentieux par requête déposée ou adressée au greffe du Tribunal administratif de Melun, sis 43, rue du Général de Gaulle, case postale n°8630, 77008 Melun cedex, Tél 01 60 56 66 30, ou télétransmise par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Moissy-Cramayel, le 29 mars 2024

La Maire,
Line MAGNE

Transmis en Préfecture le :
Publié le : 29/03/2024
Notifié le :
Certifié exécutoire le :